

## Bulletin d'inscription

- OUI, je souhaite participer à la formation ayant pour thème **Journée Compétence - La gestion des personnels contractuels de droit public** : 28 et 29 mars 2024, distanciel, 790€ TTC
- OUI, je souhaite participer à la formation ayant pour thème **Journée Compétence - La gestion des personnels contractuels de droit public** : 19 et 20 septembre 2024, distanciel, 790€ TTC
- J'ai bien pris note des conditions d'annulation\***.

(NB : le nombre de places est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée\*\*)

### Vos coordonnées

**Établissement**.....

Adresse.....

.....

CP..... Ville.....

**Stagiaire Nom, Prénom**.....

Fonction.....

E-mail.....

**Responsable formation Nom, Prénom**.....

Tél. .... Fax.....

E-mail.....

Cachet :

### Inscriptions :

- par courrier : retournez ce bulletin à LEH Formation : 253-255, cours du Maréchal-Gallieni • 33000 Bordeaux
- par courriel : [formation@leh.fr](mailto:formation@leh.fr)
- par télécopie: 05 57 57 08 69
- en ligne : [www.leh.fr/formation](http://www.leh.fr/formation)

Date:

Signature:

**Le présent bulletin d'inscription vaut acte d'engagement dès signature.**

\* Conditions d'annulation : les frais d'inscription seront facturés en cas d'annulation la veille de la formation, ou le jour même, ou en cas de non-présentation à la formation. Toute annulation devra être confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception reçu par LEH Formation au moins 10 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements sont admis, sans frais et à tout moment.

\*\*Cachet de la poste ou date d'émission de la télécopie ou de l'email faisant foi.

### Contact

Tél. 05.57.57.08.68

Fax 05.57.57.08.69

[formation@leh.fr](mailto:formation@leh.fr)



Numéro d'existence en qualité  
d'organisme de formation :

11753475275

SIRET : 434 161 741 00013

# LEH Formation

## Ressources Humaines



## JOURNÉE COMPÉTENCE - LA GESTION DES PERSONNELS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

**Judi 28 et Vendredi 29 Mars 2024**

Formation en distanciel

**Judi 19 et Vendredi 20 Septembre 2024**

Formation en distanciel

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Bulletin d'inscription à retourner par courrier affranchi à l'adresse indiquée au verso ou par télécopie au 05 57 57 08 69

**Groupe LEH** un groupe d'experts au service des professionnels de santé

Édition Formation Conseil Évènement

### Pré-requis

Aucun pré-requis exigé

### Objectifs pédagogiques

- Reconnaître la problématique (ex. : cas de recours au CDD et nouvelles modalités de recours aux CDI)
- Déterminer la règle de droit applicable (article correspondant de la loi)
- Appliquer les connaissances au problème posé (analyser le problème juridique par rapport à la règle : est-il conforme ou pas ?) pour le résoudre

### Public concerné

Cette formation s'adresse aux directeurs, directeurs des ressources humaines, attachés d'administration hospitalière et adjoints des cadres traitant de la gestion des personnels. Formation accessible aux publics en situation de handicap.

### Durée

2 jours (12 heures)

### Méthode pédagogique

- La formation repose sur un rappel de la réglementation afin de consolider les connaissances et permettre leur exploitation dans des cas concrets.
- Quiz d'auto-évaluation en début de formation et repris en fin de formation

### Profil intervenant

Juriste spécialisé en droit hospitalier et médical

### Évaluation de fin de formation

En début de formation: recueil des attentes des participants - En fin de formation: bilan avec le formateur sur l'évaluation de la formation grâce à une fiche d'évaluation qui porte sur l'atteinte des objectifs et un questionnaire de satisfaction à chaud. Un compte rendu est remis par le formateur.

### Documents remis aux stagiaires

- Les supports de cours sont disponibles sur l'espace client ou distribués lors de la formation
- **Le +** : accès d'un mois à **Hopitalex**, base de données de veille et d'information juridique hospitalière

### Les conditions du recrutement

- Les hypothèses de recours aux contractuels : recrutement en CDI et « reprise » du contrat précédent, cas de recours aux CDD et impact de la loi du 6 août (contrat de projet, contrat saisonnier, emplois supérieurs), intérêt de l'intérim
- La procédure pour recruter sur emploi permanent
- Les mentions du contrat : écrit, définition des fonctions, rémunération, période d'essai...
- Les modalités du recrutement : vérification des conditions d'exercice des fonctions, de l'aptitude
- La rémunération et les primes : traitement de base, primes autorisées ou incluses au contrat

### Les obligations de l'agent

- Les grands principes : dignité, impartialité, intégrité et probité, neutralité, laïcité, égalité de traitement
- L'exercice d'une activité privée lucrative : forme de la demande, agent à temps partiel ou non complet
- Le secret et la discrétion professionnelle, l'information du public
- L'exécution personnelle des tâches et l'obéissance hiérarchique
- Apport jurisprudentiel : l'obligation de réserve

### L'exécution du contrat

- L'entretien professionnel
- Le rôle de la commission consultative paritaire
- Le temps de travail : temps de travail, RTT, CET
- Les droits à congés : congés annuels (report et paiement des congés), maladie, temps partiel thérapeutique, maternité, paternité, adoption, congés « familiaux », congés non rémunérés,
- reclassement de l'agent...
- La mise à disposition et la mobilité : quelles hypothèses ? Quels avantages ?
- Temps partiel de droit, temps partiel sur autorisation
- Suspension et discipline

### Le terme du contrat

- Le renouvellement : forme du renouvellement, délai de préavis, incidence du changement de motif...
- La fin du contrat (terme, démission) : préavis, effets, indemnité de fin de contrat
- Le licenciement : procédure, commission consultative paritaire, droits à respecter
- L'indemnité de « précarité »
- La rupture conventionnelle
- Les effets du terme du contrat : documents à remettre, allocation chômage, reclassement éventuel

À jour de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et ses décrets d'application